



Erreur de caisse et absence sur contrat

Par aurel30, le 08/12/2011 à 01:58

Bonjour,

je travaille dans la restauration et j'ai quelques soucis avec mon patron qui m'a mis à pied une semaine avant d'avoir un entretien avec moi, si je le veux un conseiller pour m'aider dans ma démarche, mais j'aurais quelques questions au préalable. Mon patron nous demande de venir une demi-heure en plus avant de commencer notre service pour que l'on puisse déjeuner et prendre nos différentes petites pauses de 5 min max car il ne veut pas nous offrir le repas (chose que je peux concevoir mais qui n'est pas stipulée sur notre contrat) en est-il le droit ? tout comme nous demandons de régler nos trous de caisses avec nos pourboires ?

Est-ce que la mise à pied est rémunérée ?

Je vous remercie pour l'intention que vous pourrez donner à mes questions